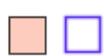
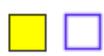
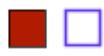


Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Règlement national d'urbanisme		
	Plan local d'urbanisme		
	Plan d'occupation des sols		
	Carte communale		
	Plan de sauvegarde et de mise en valeur		
	Plan local d'urbanisme intercommunal		
	Zone urbaine		
	Zone à urbaniser, ouverte		
	Zone à urbaniser, bloquée		
	Zone agricole		
	Zone naturelle et forestière		
	Secteur ouvert à la construction		
	Secteur réservé aux activités		
	Constructions non autorisées		
	Secteur sauvegardé	L. 631-1 code du patrimoine	
	Zone d'aménagement concerté	L. 311-1 code de l'urbanisme	R. 151-52 (8°)
	Zone de préemption dans un espace naturel et sensible	L. 215-1 code de l'urbanisme	

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Périmètre de droit de préemption urbain	L. 211-1 code de l'urbanisme	
	Zone d'aménagement différencié	L. 212-1 et L. 212-2-1 code de l'urbanisme	
	Zone d'obligation du permis de démolir		
	Périmètre de développement prioritaire économie d'énergie	L. 712-2 code de l'énergie	R. 151-53 (1°)
	Périmètre forestier : interdiction ou réglementation des plantations, plantations à réaliser et semis d'essence forestière	L. 126-1 code rural et de la pêche maritime	R. 151-53 (2°)
	Périmètre minier de concession pour l'exploitation ou le stockage	Livres I et II du code minier	R. 151-53 (3°)
	Zone de recherche et d'exploitation de carrière	L. 321-1, L. 333-1 et L. 334-1 du code minier	
	Périmètre des zones délimitées - divisions foncière soumises à déclaration préalable	L. 115-3 code de l'urbanisme	R. 151-52 (4°)
	Périmètre de sursis à statuer	L. 424-1 code de l'urbanisme	R. 151-52 (13°)
	Secteur de programme d'aménagement d'ensemble	L. 332-9 code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 1er mars 2012	R. 151-52 (9°)
	Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)	L. 571-10 code de l'environnement	R. 151-53 (5°)
	Zone Agricole Protégée	Abrogé	Abrogé
	Site archéologique	L. 522-5 2° du code du patrimoine	

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Zone à risque d'exposition au plomb	L. 1334-5 code de la santé publique dans sa version antérieure au 11 août 2004	R. 151-53 (6°)
	Espaces et milieux à préserver, en fonction de l'intérêt écologique	L. 121-23 code de l'urbanisme	R. 121-4
	Zones d'assainissement collectif / non collectif / eaux usées / eaux pluviales, schéma de réseaux eau et assainissement, systèmes d'élimination des déchets	L. 2224-10 code général des collectivités territoriales	R. 151-53 (8°) (zone & emplacement)
	Règlement local de publicité	L. 581-14 code de l'environnement	R. 151-53 (11°)
	Projet de plan de prévention des risques	L. 562-2 code de l'environnement	R. 151-53 (9°)
	Protection des rives des plans d'eau en zone de montagne	L. 122-12 code de l'urbanisme	
	Arrêté du préfet coordonnateur de massif	L. 122-12 code de l'urbanisme	R. 151-52 (6°)
	Document d'aménagement artisanal et Commercial		
	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels péri-urbains	L. 113-16 code de l'urbanisme	R. 151-52 (3°)
	Lotissement	Abrogé	Abrogé
	Plan d'exposition au bruit des aérodromes	L. 112-6 code de l'urbanisme	R. 151-52 (2°)
	Dépassement des règles du Plan Local d'Urbanisme pour diversité de l'habitat		
	Dépassement des règles de Plan Local d'Urbanisme pour performance énergétique		

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Périmètre projet urbain partenarial	L. 332-11-3 code de l'urbanisme	R. 151-52 (12°)
	Périmètres patrimoniaux d'exclusion des matériaux et énergies renouvelables pris par délibération	L. 111-17 code de l'urbanisme	R. 151-52 (1°)
	Secteur de taxe d'aménagement	L. 331-14 et L. 331-15 code de l'urbanisme	R. 151-52 (10°)
	Droit de préemption commercial	L. 214-1 et R. 214-1 et R. 214-2 code de l'urbanisme	
	Périmètre d'opération d'intérêt national	L. 102-12 et R. 102-3 code de l'urbanisme	
	Périmètre de secteur affecté par un seuil minimal de densité	L. 331-36 code de l'urbanisme	R. 151-52 (11°)
	Schémas d'aménagement de plage	L. 121-28 code de l'urbanisme	R. 151-52 (5°)
	Bois ou forêts relevant du régime forestier	L. 211-1 et L. 211-2 du code forestier	R. 151-53 (7°)
	Secteurs d'information sur les sols	L. 125-6 code de l'environnement	R. 151-53 (10°)
	Périmètres de projets Association Foncière Urbaine de Projet	L. 322-13 code de l'urbanisme	R. 151-52 (14°)
	Emprise ou localisation des immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques	Livre VI titre II code du patrimoine	
	Périmètre d'annulation partielle du document d'urbanisme		
	Autres périmètres d'informations		
	Diversité commerciale à protéger ou à développer	L. 151-16	R. 151-37 (4°)

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU	L. 151-15	R. 151-38 (3°)
	Secteur avec taille minimale des logements en zone U et AU	L. 151-14	R. 151-38 (2°)
	Majoration des volumes constructibles	L. 151-28 (1°, 2°, 3°, 4°)	R. 151-37 (2°, 5°, 7°) et R. 151-42 (3°)
	Secteur à densité maximale pour les reconstructions ou aménagements de bâtiments existants	Abrogé	Abrogé
	Mixité des destinations ou sous-destinations		R. 151-37 (1°)
	Règles différenciées entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs des constructions		R. 151-37 (1°, 3°) et R. 151-42 (4°)
	Réalisation d'espaces libres, plantations, aires de jeux et de loisir		R. 151-43 (2°, 8°)
	Espace vert non protégé à requalifier		R. 151-43 (2°, 8°)
	Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier		R. 151-43 (2°, 8°)
	Espace boisé classé	L. 113-1 et L. 121-27	R. 151-31 (1°)
	Espace boisé classé à protéger ou conserver	L. 113-1 et L. 121-27	R. 151-31 (1°)
	Eléments de paysage	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Elément intérieur particulier protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Elément extérieur particulier protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Arbre remarquable ou autre élément naturel protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Point d'eau ou source protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Mur de soutènement, rempart ou mur de clôture protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Séquence, composition, ordonnance architecturale ou urbaine protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Séquence naturelle protégée (front rocheux, falaise, etc.), à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Séquence, composition ou ordonnance végétale s'ensemble protégée, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Passage d'eau souterrain protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Unité urbanistique ou paysagère soumise à des dispositions spécifiques	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Immeuble bâti dont les parties intérieures sont protégées en totalité, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Parc ou jardin de pleine terre protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Espace libre à dominante végétale protégé à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Cours d'eau, réseau hydraulique ou étendue aquatique protégé, à conserver, restaurer et mettre en valeur	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Espace vert non protégé à requalifier	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale non protégé à requalifier	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Immeuble bâti non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Immeuble non bâti ou espace libre non protégé soumis à des dispositions spécifiques ou des règles générales localisées	L. 151-19 et L. 151-23	R. 151-41 (3°) et R. 151-43
	Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine	L. 151-23 al. 2	R. 151-43 (6°)
	Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue	L. 151-23 al. 2	R. 151-43 (4° et 8°)
	Espaces remarquables du littoral	L. 121-23	R. 121-2 et R. 121-4
	Exclusion protection de plans d'eau de faible importance	L. 122-12	R. 122-2

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Secteur de dérogation aux protections des rives des plans d'eau en zone de montagne	L. 122-14 (1°)	
	Espaces, paysage et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard à préserver	L. 122-9	
	Terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles pastorales et forestières à préserver	L. 122-10	
	Coefficient de biotope par surface	L. 151-22	R. 151-43 (1°)
	Constructibilité espace boisé antérieur au 20ème siècle	L. 151-20	
	Immeuble ou partie d'immeuble dont la modification peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées	L. 111-23 et L. 151-10	R. 151-34 (3°) et R. 161-7
	Secteur avec disposition de reconstruction/démolition	L. 111-23 et L. 151-10	R. 151-34 (3°) et R. 161-7
	Immeuble ou partie d'immeuble dont la démolition peut être imposée à l'occasion d'opérations d'aménagement publiques ou privées	L. 111-23 et L. 151-10	R. 151-34 (3°) et R. 161-7
	Périmètre issu des plan de déplacements urbains sur obligation de stationnement	L. 151-47 dernier alinéa	
	Règles d'implantation des constructions	L. 151-17 et L. 151-18	R. 151-39
	Limite maximale d'implantation de construction	L. 151-17 et L. 151-18	R. 151-39
	Limite imposée d'implantation de construction	L. 151-17 et L. 151-18	R. 151-39

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs en zone A ou N	L. 151-11 à L. 151-13	R. 151-23 (1°, 2°), R. 151-25 et R. 151-35
	Secteur à transfert de constructibilité en zone N	L. 151-25	R. 151-36
	Secteur avec densité minimale de construction	L. 151-26	R. 151-39 al. 2
	Emprise au sol		R. 151-39 et R. 151-41 (1°)
	Hauteur maximale de façade		R. 151-39 et R. 151-41 (1°)
	Hauteur maximale de faitage ou de construction		R. 151-39 et R. 151-41 (1°)
	Hauteur imposée de façade		R. 151-39 et R. 151-41 (1°)
	Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur		R. 151-39 et R. 151-41 (1°)
	Aspect extérieur	L. 151-18	R. 151-41 (2°) et R. 151-13
	Stationnement	L. 151-30 à L. 151-37	R. 151-44, R. 151-45 (1°, 2°, 3°) et R. 151-13
	Zone d'aménagement concerté (surface de plancher, destination)	L. 151-27	
	Secteur de plan de masse		R. 151-40
	Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation	L. 151-6, L. 151-7, L. 151-46 et L. 151-47	R. 151-6, R. 151-7 et R. 151-8
	Opération d'ensemble imposée		R. 151-20
	Emplacement réservé	L. 151-41	R. 151-32, R. 151-34 (1°, 4°), R. 151-38 (1°), R. 151-43 (3°), R. 151-48 (2°) et R. 151-50 (1°)

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Voies, chemins, transport public à conserver et à créer	L. 151-38	R. 151-48 (1°)
	Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer	L. 151-38	R. 151-48 (1°)
	Secteur de performance énergétique	L. 151-21	R. 151-42 (1° et 2°)
	Secteur d'aménagement numérique	L. 151-40	R. 151-50 (2°)
	Conditions de desserte		R. 151-47 (1° et 2°)
	Desserte par les réseaux	L. 151-39	R. 151-49
	Mesures pour limiter l'imperméabilisation des sols		R. 151-43 (7°) et R. 151-49 (2°)
	Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général		R. 151-31 (2°) et R. 151-34 (1°)
	Zone à aménager en vue de la pratique du ski	L. 151-38 al. 2	R. 151-48 (3°)
	Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol		R. 151-34 (2°)
	Interdiction types d'activités, destinations, sous-destinations	L. 151-9	R. 151-30
	Autorisation sous conditions types d'activités, destinations, sous-destinations	L. 151-9	R. 151-33
	Autres prescriptions		
	Protection des bois et forêts à Mayotte - A1		
	Forêts dites de protection - A7		
	Terrains en montagne et dunes - A8		
	Littoral - EL9		

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Protection des eaux - périmètre de protection immédiate - AS1		
	Protection des eaux - périmètre de protection rapprochée - AS1		
	Protection des eaux - périmètre de protection éloignée - AS1		
	Protection des eaux - périmètre de protection eau minérale - AS1		
	Lits et berges des cours d'eau - A4		
	Réserves naturelles - AC3		
	Parcs nationaux - EL10		
	Zones agricoles protégées - A9		
	Protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay - A10		
	Périmètre des abords - AC1		
	Monuments historiques - AC1		
	Sites inscrits et classés - AC2		
	Sites patrimoniaux remarquables - AC4		
	Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine - AC4bis		
	Equipements sportifs - JS1		
	Canalisations électriques aériennes - I4		
	Canalisations électriques souterraines - I4		

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Canalisations électriques - I4		
	Canalisations de transport de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I3		
	Energie hydraulique - I2		
	Canalisation de transport et de distribution de chaleur - I9		
	Mines et carrières - I6		
	Stockage souterrain de gaz, hydrocarbures et produits chimiques - I7		
	Maitrise des canalisations de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques - I1		
	Canalisations de distribution de gaz - I5		
	Conduites d'irrigation - A2		
	Entretien des canaux d'irrigation - A3		
	Canalisations publiques d'eau et assainissement - A5		
	Cours d'eau - Halage - EL3		
	Cours d'eau - Marchepied - EL3		
	Champs de vue pour la navigation maritime - EL8		
	Voies ferrées et visibilité sur les voies publiques - T1		
	Tréfonds - T3		
	Visibilité sur les voies publiques - EL5		

Symboles	Libellé	Références legislatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Réserve de terrains nécessaires aux routes - EL6		
	Alignement des voies publiques - EL7		
	Interdictions d'accès en bord de routes - EL11		
	Aéronautique de balisage - T4		
	Circulation aérienne - T5		
	Terrains nécessaires à la navigation aérienne - T6		
	Extérieur des zones de dégagement - T7		
	Développement et protection des montagnes - EL4		
	Survol au profit des téléphériques - T2		
	Ecoulement des eaux nuisibles - A6		
	Transport par câble - T9		
	Installations de navigation et d'atterrissage - Zone primaire de dégagement - T8		
	Installations de navigation et d'atterrissage - Zone secondaire de dégagement - T8		
	Installations de navigation et d'atterrissage - Zone spéciale de dégagement - T8		
	Installations de navigation et d'atterrissage - Secteur de dégagement - T8		
	Communications électroniques - Zone de garde - PT1		

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références règlementaires du code de l'urbanisme
	Communications électroniques - Zone de protection - PT1		
	Communications électroniques - Zone primaire de dégagement - PT2		
	Communications électroniques - Zone secondaire de dégagement PT2		
	Communications électroniques - Zone spéciale de dégagement - PT2		
	Réseaux de télécommunication - PT3		
	Champs de vue pour la navigation maritime - AR1		
	Ouvrages de défense ou de sécurité maritime - AR2		
	Magasins à poudre - zones de prohibition - AR3		
	Magasins à poudre - zones d'isolement - AR3		
	Terrains d'atterrissage militaires - AR4		
	Fortifications et ouvrages militaires - AR5		
	Champs de tir - AR6		
	Cimetières - INT1		
	Établissements conchylicoles - AS2		
	Loire et ses affluents - EL2bis		
	Plans de prévention des risques naturels et miniers - PM1		

Symboles	Libellé	Références législatives du code de l'urbanisme	Références réglementaires du code de l'urbanisme
	Inondations pour la rétention des crues du Rhin - PM1bis		
	Installations classées et sites constituant un risque pour la sécurité et la salubrité publique - PM2		
	Plans de prévention des risques technologiques - PM3		
	Zones de rétention d'eau et de mobilité des cours d'eau - PM4		
	Ouvrages hydrauliques - PM5		
	Installations nucléaires de base - PM6		
	Périmètre de SCOT arrêté		
	Schéma de cohérence territorial (non publié)		
	Schéma de cohérence territorial (publié)		